

ne pas remplir en cas de cession à un tiers (ne pas remplir en cas de cession à un professionnel de l'automobile).
inscrire les coordonnées de l'acquéreur et votre signature en cas de cession à un tiers
inscrire vos coordonnées et signature en cas de demande de nouveau certificat
d'immatriculation.

d'immatriculation.

WON

Domicile -

Signature

Date _____

Ce coupon permet de circuler pendant une période d'un mois au maximum

Le titulaire du présent certificat est tenu de déclarer toute modification sous peine de sanctions prévues par le code de la route

(X.1) DATES DE VISITES TECHNIQUES

- (J.1) Genre national
- (J.2) Carrosserie (CE)
- (J.3) Carrosserie (désignation nationale)
- (K) Numéro de réception par type (si disponible)
- (P.1) Cylindrée (en Cm³)
- (P.2) Puissance nette maximale (en kW) (si disponible)
- (P.3) Type de carburant ou source d'énergie
- (P.6) Puissance administrative nationale
- (Q) Rapport puissance/masse en kW/kg (uniquement pour les motocycles)
- (S.1) Nombre de places assises, y compris celle du conducteur
- (S.2) Nombre de places debout (le cas échéant)
- (U.1) Niveau sonore à l'arrêt [en dB(A)]
- (U.2) Vitesse du moteur (en min⁻¹)
- (V.7) CO₂ (en g/km)
- (V.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention d'en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE
- (X.1) Dates de visites techniques
- (Y.1) Montant de la taxe régionale en Euro
- (Y.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle
- (Y.3) Montant de la taxe additionnelle CO₂ ou montant de l'écotaxe en Euro
- (Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro
- (Y.5) Montant de la redevance pour acheminement du certificat d'immatriculation
- (Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro
- (Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

(v.7) CO₂ (en g/kWh)
(v.9) Indication de la classe environnementale de réception CE : mention de la version applicable en vertu de la directive 70/220/CEE ou de la directive 88/77/CEE

(X.1) Dates de visites techniques

(Y.1) Montant de la taxe regionale en Euro

(Y.2.1) Montant de la taxe régionale en Euro
(Y.2.2) Montant de la taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports en Euro
(Y.2.3) Montant de la taxe additionnelle CO₂ ou montant de l'écotaxe en Euro

(Y.4) Montant de la taxe pour gestion du certificat d'immatriculation en Euro

(Y.5) Montant de la redevance pour achèvement du certificat d'immatriculation en Euro

(Y.6) Montant total des taxes et de la redevance en Euro

(Z.1) à (Z.4) Mentions spécifiques

Communaute européenne

République Française
Ministère de l'Intérieur



Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest;
Zulassungsbescheinigung; Registerreimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας;
Registration certificate; Carta di circolazione; Reģistrācijas apliecība;
Reģistrācijas liudijimas; Forgalmi engedély; Certificat ta' Registrazzjoni;
Kentekenbewijs; Dowod Rejestracyjny; Certificado de matricula;
Osvědčení o evidenci; Prometno dovoljenje; Reķisterõintõidustus;
Registreringsbeviset; Пергистрационен талон на автомобил;
Certificat de înmatriculare.

(A) Numéro d'immatriculation

(B) Date de la première immatriculation du véhicule

(C.1) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'origine du titulaire du certificat d'immatriculation

(C.3) Nom, prénom et adresse dans l'Etat membre d'immatriculation à la date de délivrance du document, du titulaire du certificat d'immatriculation;

(C4.4) a) Mention précisant que le titulaire du certificat d'immatriculation est le propriétaire du véhicule
(C4.4.1) Mention précisant le nombre de personnes titulaires du certificat d'immatriculation dans le cas de multi-propriété

(D.1) Marque

(D.2) Type, variante (si disponible), version (si disponible)

(D.2.1) Code national d'identification du type (en cas de réception CE)

(D.3) Dénomination commerciale

(E) Numéro d'identification du véhicule

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible, sauf pour les moteurs (en kg)

(F.2) Masse en charge maximale admissible du véhicule en service dans l'État n.embre

d'immatriculation (en kg)

(F.3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'État nombre d'immatriculation (en kg)

(G) Masse du véhicule en service avec carrosserie et dispositif d'attelage en cas de véhicule tracteur de catégorie autre que M1 (en kg)

(G.1) Poids à vide national

(H) Période de validité, si elle n'est pas illimitée

(1) Date de l'immatriculation à laquelle se réfère le présent certificat

(J) Catégorie du véhicule (CE)